

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13082 **Rognes**

A2 **Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2432	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseaux de la Cride, de Rognes (secteur des Garrigues et du Grand Saint Paul), de Beaulieu de Rognes (adduction principale), de Rognes Secteur de mauvares et secteur de Foussa.Secteur de St Christophe et de Barbelle.	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A5/9/3261	Société du Canal de Provence	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) en qualité de concessionnaire de la région PACA à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages du CANAL DE PROVENCE (VERDON)	Arrêté préfectoral du 5 décembre 2023	05/12/2023

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-32 du code du patrimoine

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/813	DRAC PACA / UDAP 13	Village gallo-romain lieudit Ribière	MI 1 : Villa gallo-romaine au lieu-dit Ribière. MH du 5 Février 1937.		05/02/1937
AC1/17/814	DRAC PACA / UDAP 13	Restes de l'ancien château	MI 2 : Restes de l'ancien château. MH du 25 Janvier 1929.		25/01/1929

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

AC1/17/815	DRAC PACA / UDAP 13	Hôtel mérovingien, dans l'église	MI 3 : Autel mérovingien, dans l'église.	05/02/1937
AC1/17/816	DRAC PACA / UDAP 13	Château de Cabannes	MI 4 : Façades et toitures du châteaude Cabannes.MH du 22 Octobre 1976.	22/10/1976
AC1/17/817	DRAC PACA / UDAP 13	Hôtel de Ribbes	MI 5 : Parties suivantes de l'hôtel de Ribbe, 14 rue du Figuier :- les façades et les toitures de l'immeuble - à l'intérieur, toutes les parties communes, à savoir : le hall d'entrée, l'escalier avec sa cage et sa rampe, les caves situées sur la parcelle n°211 d'une contenance de 3a 13ca figurant au cadastre section AC.	19/01/1999
AC1/17/818	DRAC PACA / UDAP 13	Grotte dite "de l'Escale"	Monument classé : Grotte dite de « l'Escale » au lieu-dit « L'Hubac » en bordure du chemin départemental N°66.M.H. du 10 Mars 1964.	10/03/1964

AC4 Servitudes de protection du patrimoine architectural et urbain.

Articles L642-1 et L642-2 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC4/17/1564	DRAC PACA / UDAP 13	Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Rognes village	Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Rognes village	Arrêté préfectoral du 26 juillet 1999	26/07/1999

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de la santé publique, Article L1321-2 modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006; Article R1321-13 modifié par Décret n°2007-49 du 11 janvier 2000; articles L1322-3 et suivants modifiés par la Loi n°2004-806 du 9 août 2004

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AS1/18/823	Agence Régionale de Santé - DD13	Captage de Saint-Denis	Autorisation, au titre de la loi sur l'eau, pour la commune de Rognes à prélever les eaux destinées à l'alimentation en eau potable par forage et détermination des périmètres de protection du captage de Saint-Denis.	Arrêté préfectoral du 2 octobre 2000	02/10/2000

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/37/3089	TRANSETHYLENE	Canalisations de transport d'éthylène	Canalisations de transport d'éthylène : - TE1 BER-SAB DN250 Installation annexe : - TE1 - PS24 - ROGNES	Arrêté N°2018-434 SUP	13/12/2018

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I2 Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des marées, des lacs et des cours d'eau en faveur des concessionnaires d'ouvrages déclarés d'utilité publique.

Article 4 de la Loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I2/19/820	Électricité de France Pôle Industrie	Canal EDF de ouvrage de Saint-Estève-Janson	Canal d'aménée EDF et chute de Saint-Estève Janson sur la Durance	Décrets des 12 juin 1963 et 12 mars 1964	12/03/1964

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/35/345	Société Géosel	Pipeline Géosel n° 1 et 2	GEOSSEL - Pipeline n°1 et 2 de transport d'hydrocarbures liquides et de saumures : déclaré d'utilité publique par décret du 6 juin 1972.		06/06/1972
I3/37/348	TRANSETHYLENE	Canalisation de transport d'éthylène Lavéra - Saint-Auban	Canalisation d'éthylène. Déclaré d'intérêt général par décret du 8 septembre 1967.	Décret du 8 septembre 1967	08/09/1967

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3/72/1888	GEOSTOCK	Pipeline de Fos à Manosque	Pipeline de Fos à Manosque : les commune d'Arles, la Fare, Salon et Istres ne sont pas traversées mais concernées par la bande d'impact	Décret du 30 mars 2006 et arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2006	20/06/2006
-------------------	----------	----------------------------	---	--	------------

I4 **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.**

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/1224	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne aérienne 225 000 volts Roquerousse - Saint-Estève	Ligne aérienne 225 000 volts Roquerousse - Saint-Estève		
I4/3/1227	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Gontard - Mallemort	Ligne 63 KV Gontard - Mallemort		

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1315	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 400 KV 1er circuit Boutre - Tavel dérivation Tore Supra	Ligne 400 KV 1er circuit Boutre - Tavel dérivation Tore Supra
I4/3/1554	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Gontard - Saint-Estève	Ligne 63 KV Gontard - Saint-Estève
I4/3/1567	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Meyrargues - Saint-Estève	Ligne 63 KV Meyrargues - Saint-Estève
I4/3/1568	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Pertuis - Saint-Estève	Ligne 63 KV Pertuis - Saint-Estève

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

14/3/1985 Réseau de Transport
d'Electricité (RTE) -
Groupe Maintenance
PROVENCE ALPES DU
SUD (BOUC-BEL-AIR) Ligne 400 KV 2eme circuit
Boutre - Plan d'Orgon Ligne 400 KV 2eme circuit Boutre - Plan d'Orgon

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/824	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Rognes	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361- 4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.
article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1570	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR séismes et mouvements de terrain	PPR séismes et mouvements de terrain	Arrêté préfectoral du 15 juin 1994	15/06/1994

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
Code des postes et des communications électroniques, articles L48, L54 à L56.1, L57 à L62.1

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	Orange	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		